

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 053-23 C

Objet : RD - Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2023

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 69

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Philippe Vuillemet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

conseillers excusés : 3

Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération **n° 053-23 C**

objet **RD - Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2023**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle qu'il est proposé de ne pas augmenter le taux de la cotisation foncière des entreprises en 2023 et de le reconduire à 27,70 %.

Comme demandé par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Savoie en application de la réglementation en vigueur, la délibération prévoit la mise en réserve d'une fraction de taux.

Vu la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 et notamment son article 2 modifiant le code général des impôts,

Vu l'article 1640 B du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B du code général des impôts,

Vu l'article 1609 nonies C III 1° a et b du code général des impôts,

Vu la délibération n° 065-22 C du Conseil communautaire du 7 avril 2022,

Vu la délibération n° 026-23 C du Conseil communautaire du 26 janvier 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : vote et **maintient** le taux de la taxe de la cotisation foncière des entreprises à 27,70 % pour l'année 2023,

Article 2 : décide de mettre en réserve la fraction de taux de CFE correspondant à l'écart entre le taux voté (27,70%) et le taux maximal de droit commun (28,19%), soit 0,49%.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **053-23 C**

Objet de l'acte : RD - Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2023

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 1 - Impôts locaux (taux, exonérations, abattements...)

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29088H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29088H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023